

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2024-043**

L'an deux mille vingt quatre, le 15 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 février 2024

Nombre de délégués :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 26

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

OBJET :

Amortissement des immobilisations corporelles

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. François BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD et Mme Valérie Isabelle BONIN.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETAIRE : Catherine L'OFFICIAL

Rapporteur : A. HUCHET

Considérant qu'en 2023, la Communauté de Communes a acheté des immobilisations corporelles pour ses différents services ;

Considérant que la durée d'amortissement est variable d'un bien à l'autre, compte-tenu du coût d'achat unitaire mais aussi de la fréquence d'utilisation du bien et de l'espérance de vie du matériel ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **fixe** la durée d'amortissement de chaque bien de la manière suivante :

N° d'inventaire	Libellés	Montant H.T	TVA	Montant T.T.C	Durée d'amortissement
2020 000 10	Dépôt de pain de La Meyze	73 884,85€	14 776,97 €	88 661,82 €	10 ans
2023 000 12	Tondeuse Honda	1 750,00 €	350,00 €	2 100,00 €	5 ans
2023 000 22	Coffre-fort cinéma Arévi	3 709,00 €	741,80 €	4 450,80 €	5 ans
2023 000 23	Coffre-fort MFS	2 750,00 €	550,00 €	3 300,00 €	5 ans

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Concernant les autres immobilisations corporelles acquises en 2023, la durée d'amortissement sera celle définie par délibération du 3 décembre 2006, visée en préfecture le 28 décembre 2006 et reprise dans le règlement budgétaire et financier adopté le 19 octobre 2023, à savoir :

- Acquisitions inférieures à 1 000 € H.T. : 1 an
- Mobilier : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel et outillage divers : 10 ans
- Véhicule, matériel de transport : 5 ans

La secrétaire

C. L'OFFICIAL



Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président

P. DARY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.